ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

JUSTICE ET LIBERTE D'EXPRESSION

LA PROTECTION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION PAR LES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE

SEMINAIRE EN LIGNE: 19-23 Avril

PROGRAMME NON-DEFINITIF

IGO Instituut voor Gerechtelijke Opleiding
IFJ Institut de Formation Judiciaire

CONSEJO GENERAL DEL PODER JUDICIAL
ESCUELA JUDICIAL

SSM
SCUOLA SUPERIORE DELLA MAGISTRATURA

KRAJOWA SZKOŁA SĄDOWNICTWA I PROKURATURY

EFB
ECOLE D'AVOCATS

ENM ÉCOLE NATIONALE de la MAGISTRATURE

JUST. free

SEMINAIRE DE FORMATION EN LIGNE

Du 19 au 23 avril 2021, l'Ecole Nationale de la Magistrature organise un séminaire en visioconférence portant sur « La protection de la liberté d'expression par les professionnels de la justice » au sein de l'Union européenne en partenariat avec les instituts de formation judiciaires belge (IGO-IFJ), espagnol (CGPJ-EJ), italien (SSM) et polonais (KSSIP) ainsi que l'EFB Paris.

Ce séminaire permettra aux participants d'appréhender la liberté d'expression au prisme de la Convention européenne des droits de l'homme, de la Charte des droits fondamentaux et du droit de l'Union européenne, et de comparer les pratiques entre différents pays européens.

Construit autour de cinq sessions de deux heures à deux heures trente, ce séminaire alternera entre sessions théoriques et ateliers en laissant une très large place aux échanges pratiques sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Quand: 19-23 Avril 2021 (de 10h à 12h/12h30 tous les jours)- GMT +1

Inscription: Gratuite mais obligatoire.

Lieu : En ligne, Voiceboxer

Langue : anglais, français (l'un ou l'autre)

Participants : environ 75 juges, procureurs, avocats, journalistes

Avant le séminaire : Les participants seront fortement encouragés à suivre le cours en ligne HELP développé par le Conseil de l'Europe. Ce cours est gratuit et disponible en ligne :

http://help.elearning.ext.coe.int/course/view.php?id=1743

Application en ligne: La documentation relative à ce séminaire sera diffusée au moyen d'une application mobile développée dans le cadre de ce projet. Cette application contiendra toutes les informations utiles relatives au séminaire, les liens de connexion, le programme et offrira la possibilité aux participants d'échanger au travers d'un forum et d'une messagerie instantanée.

Ateliers: Les jours 2 et 4 du séminaire seront dédiés à des ateliers où les participants seront répartis en sous-groupes de 10-11 personnes (en français ou en anglais, selon la langue sélectionnée par le participant). Durant ces ateliers, les participants travailleront sur des cas pratiques qui leur seront envoyés en amont du séminaire, sous la supervision d'un modérateur. Une session plénière de correction et débriefing général sera ensuite menée par des experts thématiques.

IGO Instituut voor Gerechtelijke Opleiding IFJ Institut de Formation Judiciaire

CONSEJO GENERAL DEL PODER JUDICIAL ESCUELA JUDICIAL

SSM SCUOLA SUPERIORE DELLA MAGISTRATURA

KRAJOWA SZKOŁA SĄDOWNICTWA I PROKURATURY

EFB ECOLE D'AVOCATS

JOUR 1: 19 Avril 2021

10:00 -10:40	Introduction et ouverture ➢ *M. Elie RENARD, Directeur-adjoint de l'ENM* ➢ *Mme Eva PASTRANA, Directrice du département HELP (Human Rights Education for Legal Professionals), Direction des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit (DGI), Conseil de l'Europe* ➢ *M. Darian PAVLI, Juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (Albanie)*
10:40-11:35	Tour d'horizon d'affaires liées à la liberté d'expression en Europe ➢ *M. Thomas RONDEAU, Conseiller, Cour d'Appel de Paris, Directeur Scientifique du séminaire*
11:35-11:45	Pause-café
11:45: 12.45	La liberté d'expression sous la protection de l'Article 20 de la CEDH: droits, devoirs et responsabilités des journalistes. ➢ *Mme Onur ANDREOTTI, Juriste, Cour Européenne des Droits de l'Homme*
Après-midi	Préparation du cas pratique A en autonomie

JOUR 2: 20 Avril 2021

10:00 -10:30	Comment rechercher de manière efficace la jurisprudence de la CEDH ➢ *Mme Vanessa AEBY, Juriste, Chargée de Communication Jurisprudence, Direction du Jurisconsulte, CEDH*
10:30-11:30	Cas pratique A– Ateliers menés par les modérateurs suivants : ➢ *Mme Onur ANDREOTTI, Juriste, Cour Européenne des Droits de l'Homme* ➢ *M. Thomas RONDEAU, Conseiller, Cour d'Appel de Paris, Directeur Scientifique du séminaire* ➢ *Mme Agnieszka KLUCZYNSKA –CICHOCKA, Juge, Cheffe du Département de la Coopération Internationale de la National School of Judiciary and Public Prosecution KSSiP (Pologne)* ➢ *Mme Eva PASTRANA, Directrice du département HELP (Human Rights Education for Legal Professionals), Direction des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit (DGI), Conseil de l'Europe*

	➢ *Mme Ana MEDARSKA, Coordinatrice HELP, Direction des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit (DGI), Conseil de l'Europe* ➢ *Mme Valérie CULIOLI, Juge, ENM* ➢ *Mme Florence GILBERT, Juge, Directrice du projet JUST FREE, ENM*

11:30-11:45	Pause-café
11:45-12:45	Session plénière – Debriefing des ateliers ➢ *Mme Onur ANDREOTTI, Juriste, Cour Européenne des Droits de l'Homme*

JOUR 3: 21 Avril 2021

10:00 -12:00	La liberté d'expression au regard de la protection de la Charte européenne des droits fondamentaux et du droit européen. ➢ *M. Christophe MAUBERNARD, Maître de conférence, Université de Montpellier* ➢ *Me Anne RENARD, Avocate, Lexing Alain Bensoussan Avocats*
Après-midi	Préparation du cas pratique B en autonomie

JOUR 4: 22 Avril 2021

10:00-11:00	Cas pratique B – Ateliers menés par les modérateurs suivants : ➢ *M. Christophe MAUBERNARD, Maître de conférence, Université de Montpellier* ➢ *Me Anne RENARD, Avocate, Lexing Alain Bensoussan Avocats* ➢ *M. Thomas RONDEAU, Conseiller, Cour d'Appel de Paris, Directeur Scientifique du séminaire* ➢ *Mme Agnieszka KLUCZYNSKA –CICHOCKA, Juge, Cheffe du Département de la Coopération Internationale de la National School of Judiciary and Public Prosecution KSSiP (Pologne)* ➢ *Mme Ana MEDARSKA, Coordinatrice HELP, Direction des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit (DGI), Conseil de l'Europe* ➢ *Mme Valérie CULIOLI, Juge, ENM* ➢ *Mme Florence GILBERT, Juge, Directrice du projet JUST FREE, ENM*
11:00-11:15	Pause-café
11:15-12:15	Session plénière – Debriefing des ateliers

	➢ *M. Christophe MAUBERNARD, maître de conférence, Université de Montpellier* ➢ *Me Anne RENARD, Avocate, Cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats*

JOUR 5: 23 Avril 2021

10:00 -11:15	La liberté d'expression en ligne et la lutte contre les discours de haine au regard de la CEDH et du droit européen (et quiz) ➢ *Mme Aude DURET, Vice-Procureure, Cheffe de la section Presse et protection des libertés, Tribunal judiciaire de Paris* ➢ *Me Basile ADER, Avocat, Cabinet Auguste et Debouzy*
11:15-11:30	Pause-café
11:30-12:30	La liberté d'expression et les atteintes à la reputation au regard de l'article 9 de la CEDH (et quiz) ➢ *M. Peter NOORLANDER, Expert Consultant Droits de l'homme et liberté de la presse* ➢ *M. Rafael BUSTOS, Professeur, Complutense University of Madrid*
12:30-12:45	Conclusion ➢ *M. Thomas RONDEAU, Conseiller, Cour d'Appel de Paris, Directeur Scientifique du séminaire*

ENM Equipe Projet

Directrice du projet: Florence GILBERT, magistrate, Département International, ENM

Florence.gilbert@justice.fr , +33 (0)1 44 41 88 30

Coordinatrice de projet: Mathilde Girardi, Département international, ENM

Mathilde.girardi@justice.fr , +33 (0)1 44 41 99 70

Financé par le Programme Justice de l'Union européenne (2014-2020)